

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que dans le cadre du programme d'élagage à proximité des lignes haute tension 20Kv, l'entreprise Arboréalpes mandatée par Enedis pour l'entretien des réseaux interviendra sur votre commune pour remettre la végétation à une distance de 5m de part et d'autre de la ligne.

## Traitement des bois coupés



**Le propriétaire de la parcelle reste propriétaire des bois coupés.**

### La végétation est en domaine privé

- Les branches coupées restent sur place, rangées et laissées à disposition du propriétaire.
- Dans les secteurs à fortes densités de végétation et/ou difficiles d'accès, les bois coupés sont laissés au sol, à disposition des propriétaires. L'élagueur doit faire un layon sous la ligne.

**L'intérêt de laisser les bois coupés au sol freine les repousses rapides**

### La végétation est en domaine public

- Les produits de coupe doivent être dégagés des voies de circulation, chemins, sentiers, fossés, ruisseaux, ... (évacuation ou broyage)

### Abattage

- L'arbre est laissé sur place, tronc ébranché, à disposition du propriétaire.



#### ATTENTION DANGER

Même sans toucher directement une ligne, on risque l'électrocution. Il ne faut absolument jamais :  
Il Toucher ou même s'approcher d'une ligne à terre,  
Il Toucher un objet, une branche ou un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique.

Pour toutes informations complémentaires sur la sécurité aux abords des ouvrages électriques, rendez-vous sur :  
[www.sousleslignes-prudence.com](http://www.sousleslignes-prudence.com)